

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 1489**

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Ville de Deux-Montagnes tenue le 14 février 2013, le règlement suivant a été adopté ;

**Règlement n° 1489** intitulé «*Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règlement n° 1125.01)*».

Ce règlement a notamment pour objet :

- de limiter ou d'interdire le stationnement des rues avoisinant l'intersection du chemin d'Oka et de la 18<sup>e</sup> avenue ;
- d'interdire l'arrêt ou l'immobilisation des véhicules :
  - face à l'entrée du complexe Olympia ;
  - sur la rue de Normandie, côté nord, de la 9<sup>e</sup> avenue à la 11<sup>e</sup> avenue ;
  - sur la 28<sup>e</sup> avenue, côté est, entre les rues Edmond-Lefebvre et Alphonse-Lemay ;
- d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la 9<sup>e</sup> avenue et du chemin d'Oka, en direction ouest, entre 7h et 19h, du lundi au vendredi ;
- de prévoir que la limite de stationnement de 15 minutes sur la 14<sup>e</sup> avenue (secteur de l'École des Mésanges) s'applique du lundi au vendredi seulement ;
- de prévoir que la limite de vitesse de 30km/h dans la zone scolaire du chemin d'Oka, entre la 7<sup>e</sup> et la 15<sup>e</sup> avenue, délimitée par des feux jaunes clignotants, s'applique durant la période scolaire, soit de septembre à juin, du lundi au vendredi, de 7h à 17h.
- de limiter à 4 heures le stationnement des véhicules sur la 8<sup>e</sup> avenue, côté impair, de l'adresse civique numéro 141 jusqu'au chemin d'Oka ;
- d'interdire le stationnement des véhicules sur la 24<sup>e</sup> avenue, côté ouest, sur une distance de 30m à partir du chemin d'Oka, vers le nord.

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Deux-Montagnes, ce 18 février 2013.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier